DÉPARTEMENT DE L'OISE



CANTON DE CREIL NORD/CREIL SUD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 060-216001743-20231218-001CM111223-DE

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

VILLE DE CREIL

CONVOCATION

Date : 5 décembre 2023 Affichée le : 5 décembre 2023 L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers

En 39
exercice:
Présents: 29
Votants: 39
Pouvoirs: 10
Absent: 0

Étaient présents: M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

LISTE DES DELIBERATIONS Affichée et mise en ligne le :

1 3 DEC. 2023

DELIBERATION MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 décembre 2023

Absents représentés

M. BOUKHACHBA Mme MOUSSATEN Mme MEUNIER Mme TALL Mme DUHIN Mme HAMADOUCH M. N'DIAYE Mme JACQUEMART

Pouvoir à Mme LEHNER Pouvoir à Mme LAMBRE Pouvoir à Mme FAZAL Pouvoir à M. DEME Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KHOULA

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. BROCHOT

Mme M'BAYE Pouvoir à M. KA
M. LUCAS Pouvoir à M. NACHITE

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

1 Motion - "Israël-Palestine : un vœu pour la paix"

□ Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMAIN, Maire

Depuis de nombreuses années, les élus de la Ville de Creil appellent de leurs vœux municipaux à un retour de la raison entre Israël et Palestine, à une recherche d'une solution pour un conflit politique et militaire dont les premiers dommages collatéraux sont les civils.

Nos liens avec la Palestine, tout comme avec de nombreux pays du monde, sont forts, et reposent sur notre attachement au respect des droits humains : droit à la vie, à la liberté, à la sureté, mais aussi de circuler librement, dans un esprit de fraternité, comme boussole collective.

Si la déclaration universelle des droits de l'homme mentionne que chacun a le droit d'accéder à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, au regard notamment d'un accès à l'alimentation, les élus Creillois ont toujours dit que l'accès à l'eau était aussi essentiel : c'est le sens de notre engagement à l'international.

En 2020, nous formulions un vœu face à notre préoccupation de voir des populations Palestiniennes être privées d'accès à l'eau, du fait d'un nouveau projet de construction de 1 200 logements sur des terres palestiniennes. Nous rappelions notre souhait de paix au Proche-Orient et de la création de deux états. Nous demandions alors au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour empêcher toute nouvelle menace.

Face à un conflit qui dure depuis tant d'années, face à une situation géopolitique désormais rendue si complexe, nous appelons aujourd'hui de nos vœux au choix de la raison et du progrès, et mettons en garde contre l'hystérisation collective, dans une société si prompte à séparer les bons des mauvais, les responsables, des coupables.

Le 7 octobre 2023, le Hamas a perpétré une attaque terroriste contre des civils Israéliens, au bilan lourd de



1 400 morts, de milliers de blessés et de 155 otages. Nous savons que les actes du 7 octobre, qui ne peuvent être érigés en résistance : par de en otage l'ensemble des Palestiniens, les rendant coupables par exter porter la responsabilité.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023 Reçu en préfecture le 18/12/2023 Publié le 18/12/2023

ID: 060-216001743-20231218-001CM111223-DE

Depuis 7 octobre 2023, nous assistons avec effroi au développement de la guerre et de l'indicate, ou tout respect de la notion de vie humaine semble disparaître. Nous appelons à regarder la réalité en face, car tout silence serait complice. La situation Palestinienne, trop longtemps évacuée des consciences collectives, est désormais catastrophique. Chaque jour, des civils Palestiniens sont déplacés, bombardées, privées d'accès à l'eau, au gaz, à l'électricité, à la nourriture, sans plus respect aucun de leurs droits fondamentaux. Les bombardements restent aveugles aux drapeaux blancs agités par les Palestiniens qui tentent de fuir, sourds aux cris d'agonie de milliers de civils prisonniers d'un cimetière à ciel ouvert, où même les hôpitaux ne sont désormais plus des espaces de sécurité.

Si la guerre a des règles, elle doit s'appliquer à tous et il est impossible de ne pas condamner le massacre des Palestiniens actuellement en cours, prisonnier de l'enclave de la bande de Gaza.

Si nous saluons les libérations d'otages, nous souhaitons que le processus aille à son terme. Sans libération de l'ensemble des otages, nous sommes convaincus que le processus de paix ne pourra pas s'enclencher.

Par ce vœu, les élus du conseil municipal de Creil appellent donc :

- A un cessez le feu immédiat, que le Président de la République doit accompagner avec toute la force que lui octroie la position de la France sur le plan géopolitique international ;
- A la mise en place de couloirs humanitaires et sanitaires, permettant d'apporter eau et nourriture aux civils, et à évacuer les enfants et personnes fragiles des zones de combat ;
- A relancer le processus de paix, qui ne pourra passer que par la reconnaissance de la légitimité de l'Etat Palestinien, et la fin des actions de colonisation encouragées par le gouvernement de Benjamin Netanyahu.

☐ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29, Vu l'avis de la commission Finances et Synthèse du 27 novembre 2023, Entendu le rapport de présentation,

_	1	1	I	_	ŧ	_
		•	"	u	4	

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

□ Décide :

Article 1er: d'adopter cette motion « Israël-Palestine : un vœu pour la paix ».

CREIL, le

18 DEC, 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

de séar

Maire de Creil Président de l'ACS

La secretaire

Publication électronique sur le site de la Ville le 19 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

